



NATURE 2050

Engagez-vous dans un programme de restauration de la biodiversité pour l'adaptation au changement climatique



© RNR Baie de l'Aiguillon

AGIR POUR LA NATURE SUR VOTRE TERRITOIRE

Participez à la restauration de la nature



Atténuer les
changements
climatiques



Préserver
et restaurer
la biodiversité



Adapter les territoires
aux changements
climatiques

5€ versés = 1m² de territoire restauré et adapté
aux changements climatiques jusqu'en 2050

Un ancrage territorial pour l'engagement de tous face au changement climatique

- **Porteurs de projet** collectivités, associations, établissements publics, agriculteurs, forestiers, etc.
- **Partenaires publics** Etat, OFB, Agences de l'Eau, régions, départements, etc.
- **Partenaires scientifiques** CNRS, INRAE, CNPN, associations naturalistes (LPO, FNE, CPIE, etc.).
- **Acteurs économiques** contributeurs à des projets d'intérêt général FONDS.

Les cibles d'action du programme Nature 2050



Écosystèmes marins et côtiers

- Protection du littoral contre les tempêtes
- Lutte contre l'érosion du trait de côte
- Séquestration carbone



Zones humides et cours d'eau

- Prévention des inondations et sécheresses
- Épuration de l'eau
- Préservation de la biodiversité des zones humides
- Séquestration carbone



Transitions agricole et forestière

- Adaptation des cultures au changement climatique
- Maintien des services écosystémiques
- Séquestration carbone



Continuités écologiques

- Maintien des échanges entre populations animales : reproduction, alimentation, abri
- Maintien de la diversité génétique et des capacités d'adaptation de la faune et flore

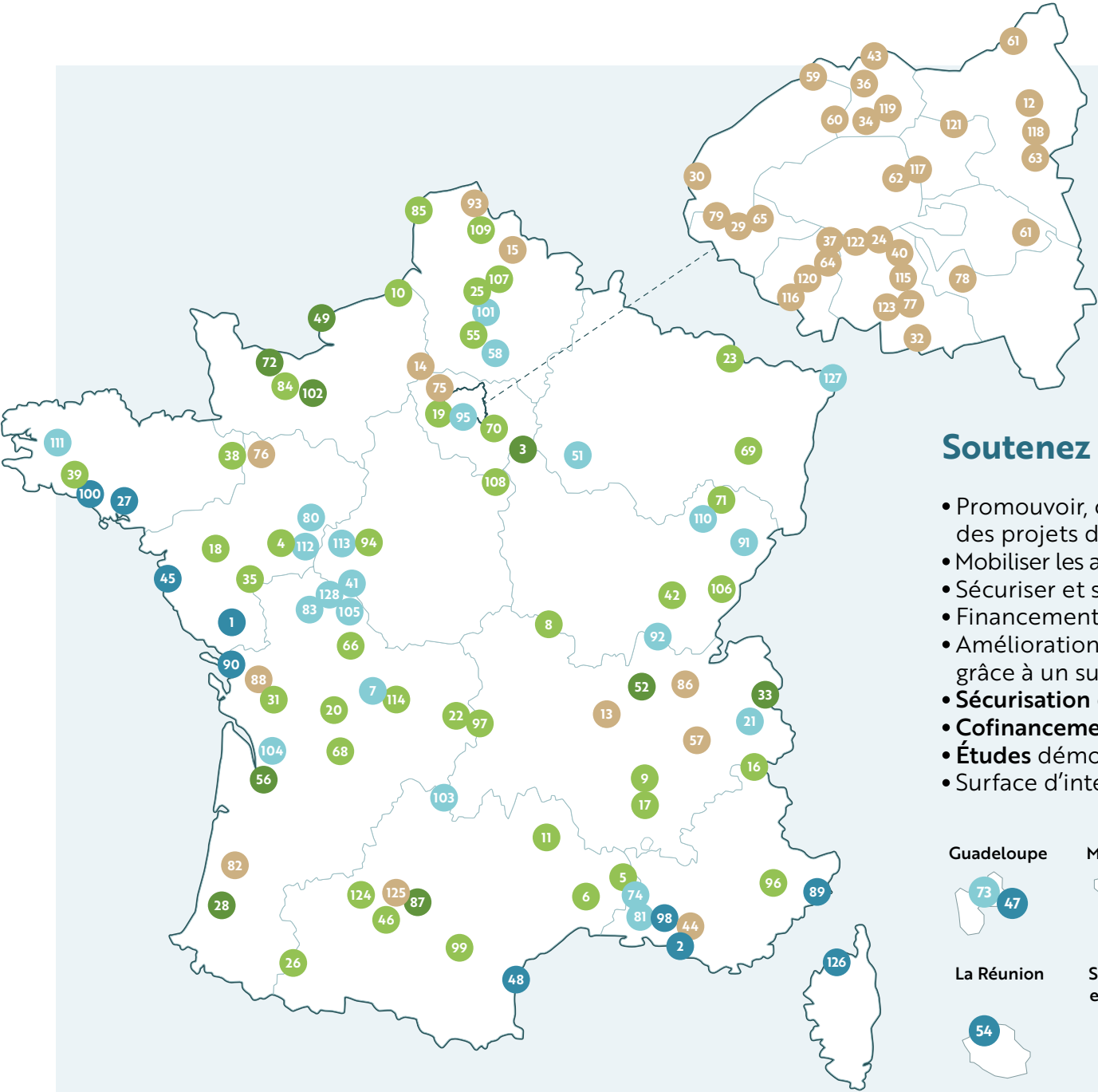


Biodiversité en ville

- Lutte contre l'effet d'îlot de chaleur urbain
- Absorption des eaux de ruissellement
- Amélioration de la qualité de l'air

Chaque année le programme intègre de nouveaux projets suivis jusqu'en 2050

128
projets
soutenus
à fin 2025



Soutenez des initiatives volontaires

- Promouvoir, co-financer et évaluer l'efficacité des projets de SFN (Solutions fondées sur la Nature)
- Mobiliser les acteurs économiques pour la biodiversité et le climat
- Sécuriser et suivre les projets jusqu'en 2050
- Financement des **travaux de renaturation**
- Amélioration de l'état de la biodiversité mesuré grâce à un suivi **d'indicateurs**
- **Sécurisation** des aménagements jusqu'en 2050
- **Cofinancements** pour un effet levier
- **Études** démontrant la pertinence du projet
- Surface d'intervention minimale de **5 000 m²**

Guadeloupe



Martinique



Mayotte



Guyane



La Réunion



Saint-Pierre-et-Miquelon



Nouvelle-Calédonie



Polynésie Française



Vos avantages en tant que contributeurs

Effet de votre contribution sur les écosystèmes

1 Restauration : Votre contribution est allouée à la restauration d'écosystèmes essentiels à la résilience des territoires par la mise en œuvre de **Solutions fondées sur la Nature (SFN)**. Les SFN « visent à favoriser la conservation de la biodiversité et la fourniture de services écosystémiques ciblés sur les impacts du dérèglement climatique, et favorisent la résilience face à ces enjeux ». Le soutien aux projets de SFN permet donc de donner une réponse commune aux enjeux de **l'érosion de la biodiversité** et de **l'adaptation et atténuation du changement climatique**. Ceci permet de **rapprocher les stratégies climat et biodiversité de votre entreprise**.

2 Suivi : Les projets font l'objet d'un suivi long terme des écosystèmes restaurés afin de démontrer l'intérêt et l'efficacité des SFN mises en œuvre pour **5 € HT versés**, Nature 2050 s'engage à restaurer et suivre **1m² jusqu'en 2050**.

3 Portée de l'action : Au-delà de la surface des travaux, la **restauration d'un écosystème** impacte des **surfaces bien plus importantes** et permet le maintien ou la restauration des **services écosystémiques** essentiels tels que la pollinisation, régulation des inondations, du climat, services culturels etc.

Implication de vos collaborateurs et partenaires

- Être contributeur Nature 2050 vous permet de bénéficier de l'accompagnement d'experts de CDC Biodiversité : **sensibilisation** aux enjeux biodiversité de vos collaborateurs, **conseil sur la stratégie RSE** de votre entreprise, mesure de votre **empreinte biodiversité**, préconisation pour l'accueil de la **biodiversité sur votre foncier** etc.
- Nature 2050 organise des **journées sur site** pour l'accueil de ses partenaires : **chantiers participatifs**, visite de site, suivis participatifs de biodiversité, sur la majorité de nos projets, qui sont ouverts au public.

Valorisation de votre contribution

- Le Fonds Nature 2050 étant d'intérêt général, les dons **versés sont déductibles d'impôts** à hauteur de 60% (dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires HT).
- La participation à Nature 2050 vous permet de soutenir des projets proches de votre implantation, vos collaborateurs, pour une **action concrète et locale** plutôt que délocalisée loin des enjeux de vos parties prenantes. La proximité des projets financés et leur évaluation régulière (suivi d'indicateurs et reporting annuel) permet d'assurer la **fiabilité** des projets.

- Seuls 9% du financement des SFN provient du financement privé dans l'Union Européenne : **votre contribution se démarque** des autres stratégies RSE. Elle peut vous **différencier** de vos concurrents, notamment vis-à-vis des acteurs des territoires (collectivités, clients et partenaires locaux).
- Nature 2050 donne des **éléments clef en main** pour votre **reporting*** au niveau biodiversité et climat, avec des indicateurs chiffrés.

* entrée en vigueur graduelle entre 2025 et 2028 (Les entreprises de moins de 750 employés bénéficient d'une période d'exemption de deux ans à partir de leur première année de déclaration CSRD avant d'être tenues de se conformer à l'ESRS E4)



Plantations participatives par les collaborateurs d'un contributeur sur le projet de la Nonette, 2023 ©CDC Biodiversité



Colloque Nature 2050 en 2024 réunissant contributeurs, porteurs de projet et partenaires du programme ©CDC Biodiversité



Presqu'île de Corrège, Nature 2050, 2023 ©Mairie de Leucate

Valorisation de la contribution Nature 2050 dans votre reporting



Grâce aux différentes cibles d'actions du programme, votre contribution à Nature 2050 s'intègre dans votre réponse aux normes ESRS (European Sustainability Reporting Standards) de la CSRD, notamment :

ESRS E1 - Climat ;
ESRS E2 - Pollution ;
ESRS E3 - Eau et ressources marines ;
ESRS E4 - Biodiversité et écosystèmes



Toute contribution au programme Nature 2050 permet de rendre compte de votre participation (via des indicateurs quantifiés et certifiés) aux grands objectifs et cadres internationaux (Accord de Paris, Convention sur la Diversité Biologique, Convention - Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques., Pacte vert ; Directive cadre sur l'eau ; ODD ; Cadre mondial pour la biodiversité, etc).

Une démarche suivi-évaluation robuste pour mesurer l'efficacité des projets financés

- Une moyenne de **5 catégories d'indicateurs** suivies par projet jusqu'en 2050, pour démontrer l'efficacité des SFN pour la résilience des écosystèmes et territoires aux effets du changement climatique : état de **santé du sol**, suivi **photo**, indicateurs **biodiversité**, **climat** et **territoire**
- Des **indicateurs financés** par le programme Nature 2050 pour un **suivi homogène et robuste** sur la quasi-totalité des projets
- Une restitution aux porteurs de projet pour accompagner les **bonnes pratiques**
- Des points d'étape réguliers pour vous présenter les nouveaux projets intégrés



EN DÉVELOPPEMENT

- Un **accès contributeur aux indicateurs** de suivi des projets financés par votre contribution
- Des éléments de **valorisation** de ces indicateurs par rapport aux objectifs de développement durable pour votre reporting



Score indicatif d'état de santé du sol d'un projet par Genesis, partenaire de Nature 2050 depuis 2022

ENGAGEZ-VOUS À NOS CÔTÉS !

nature2050@cdc-biodiversite.fr

